

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 7 avril 2026

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 23
Votants : 23
Absent : 0
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six et le sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme SIRVEN Françoise, M. LAVIE Richard, Mme BASTIDE Cécilia, M. FOURNEAU Julien, Mme BOUSQUET Adeline, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme DURAND Carole, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. BELLOIR David, M. ARNAUD Hervé, M. DOUCIN Pascal, Mme FERRERES France, Mme MAHE Laetitia, M. SAVELLI Yohan, Mme LACROIX Anissa, Mme RIBEYROLLES Charline, M. RAYNAUD Thierry, M. GALTIER Laurent, Mme PIERROU Maira-Eleni

Objet : Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 24 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire. Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour notre commune (strate de 1000 à 3499), le taux maximal est de 21,38 % de l'indice 1027.

Il est proposé au conseil municipal et avec effet au 21 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 18,5 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux de 18,50 % de l'indice brut 1027, à compter du 21 mars 2026.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 10/04/2026

Et publication ou notification le

10/04/2026

La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES